



nombreuses convocations par la police

Par **Alliice**, le **23/02/2010 à 19:18**

Bonjour,

J'ai été témoin (étant dans la voiture) d'un accident de voiture il y a maintenant 1an, lors de cet accident un jardin a été touché ainsi qu'une borne france télécom. L'accident s'est déroulé vers 1h du matin, le conducteur était alors alcoolisé et était en suspension de permis. La police sait qui a commis le délit mais n'a aucune preuve et attend que je dénonce le conducteur qui est mon ami, immédiatement convoquer la semaine qui a suivit car des plaintes ont été déposés à l'encontre du conducteur. Nous avons répondu aux questions sans bien sur dénoncer la personne. Lors d'un contrôle routier il y a 4mois où mon ami était (encore) en infraction, la police m'a demandé mes papiers ne les ayant pas sur moi, ils m'ont demandé de les amener dans les plus brefs délais ce que j'ai fait cependant depuis je reçois des convocations tous les quatre matins pour venir encore et encore auditionner, je m'y rend et les mêmes questions sont posées à chaque fois.

La police peut-elle me convoquer sans arrêt et si oui jusqu'à quand?

N'y a t il pas un abus de leur part?

Par **seb88**, le **24/04/2010 à 00:43**

Il n'y a malheureusement pas d'abus.

La meilleure solution pour vous est comme vous le faites, de vous rendre à chacune de ses convocations. Néanmoins, vous pouvez demander à ce que figure sur vos déclarations le fait que vous êtes déjà venu X fois et que vous n'avez plus rien à déclarer.

Par **jacques22**, le **19/03/2015 à 16:59**

bonjour,

donc, la police peut vous convoquer tous les jours pendant des années en vous privant de toute liberté mais elle reste dans son droit???!?

cordialement.

Par **sadness**, le **23/04/2015 à 18:53**

Non, non Jacques22,
la Police ne prive absolument pas seb88 de liberté puisqu'il est entendu en tant que témoin.
D'ailleurs, il pourrait au même titre qu'un mis en cause, être contraint sur autorisation du
Parquet, à se présenter aux convocations.
Et puis, un peu de sagesse seb88, est-ce bien rendre service à votre ami ? Vous étiez avec
lui , dans la voiture en sachant qu'il n'avait plus son permis de conduire et qu'il était ivre.
Qui de la Police ou de vous abuse ? Ne pensez vous pas aux victimes ?
Bon courage.